



S. I. C. T. O. M.
du Haute-Vienne

DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Délibération
N° 2023/01/02

Nombre de membres
en exercice : 24
présents : 18
pouvoirs : 3
votants : 21

Le vingt-quatre janvier 2023 à 18h30, le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Eric LAVOREL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Edmond LAGORCE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
2020 Résultats reportés		664 046,48		185 857,64	0,00	849 904,12
2021 Opérations de l'exercice	2 313 097,18	2 383 709,75	95 595,53	88 643,38	2 408 692,71	2 472 353,13
TOTAUX	2 313 097,18	3 047 756,23	95 595,53	274 501,02	2 408 692,71	3 322 257,25
2021 Résultat de clôture		734 659,05		178 905,49		913 564,54
Restes à réaliser						
Reprise d'epri Reprise d'eprovision						
TOTAUX CUMULES		734 659,05	0,00	178 905,49		913 564,54
RESULTATS DEFINITIFS		734 659,05	0,00	178 905,49		913 564,54

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Président de séance,
Monsieur Eric LAVOREL

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2023

Application agréée E-legalite.com